

## Offre d'emploi

# Agente ou agent de propreté publique pour le service Propreté publique

Bonjour,

La Ville de Namur procède actuellement à la sélection d'une ou d'un agent de propreté publique pour le service Propreté publique.

Cette offre d'emploi peut être transmise à des personnes extérieures à notre administration.

## Profil de compétences

### Conditions générales de participation aux épreuves de sélection :

- Être de nationalité belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Commune ou du CPAS, ou, dans les autres cas, être belge ou ressortir d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'EEE ou ressortir de la Confédération suisse ou en possession d'un titre de séjour valable et d'un permis de travail pour les extra-communautaires.
- Jouir des droits civils et politiques, ne pas s'être rendue ou rendu coupable de faits notoirement connus de nature à ternir la dignité de la fonction, être de conduite, de vie et de moralité irréprochables en présentant un extrait de casier judiciaire. Si des condamnations y figurent, elles doivent être justifiées lors de l'entretien oral et considérées sans incidence sur l'exercice de la fonction.
- Posséder le(s) titre(s) d'études exigé(s) et/ou justifier, éventuellement, en rapport avec le grade et/ou la fonction, d'une expérience (en ce compris sa durée) jugée utile par l'Autorité compétente.
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Posséder les aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer sur base d'un certificat médical.

### Savoirs

- Disposer du permis B est **obligatoire**.
- Disposer du permis C ou avoir entrepris les démarches nécessaires à son obtention (permis C théorique minimum) est **un atout**.

### Savoir-faire

- Être capable d'assurer les missions au quotidien en appliquant les règles de sécurité aussi bien pour garantir sa propre sécurité que celle de ses collègues.
- Être capable d'exécuter des travaux physiques (port de charges, vidange de conteneurs, manipulation de matériel, etc.).
- Collaborer efficacement au sein d'une équipe.
- Assurer les missions demandées en prenant soin du matériel.

### Savoir-être

- Adhérer aux valeurs de l'Administration communale que sont la bienveillance, l'utilité et l'efficacité.
- Ne pas s'être rendue ou rendu coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.
- Faire preuve d'efficacité et de ponctualité.
- Être capable de travailler en équipe et s'y intégrer.
- Faire preuve de rigueur et de précaution.
- Faire preuve d'initiative à bon escient.
- Respecter les consignes de sécurité délivrées par la hiérarchie.
- Faire preuve de proactivité et de dynamisme.
- Faire preuve d'empathie et avoir le contact facile.

- Être disponible en cas de remplacement ou de tâches plus occasionnelles ainsi que pour des prestations le week-end.

## Monographie de fonctions

La cellule « Entretien - Centres urbains » est chargée des missions suivantes :

- vidange des bornes de propreté (poubelles publiques) ;
- balayage mécanique des voiries;
- curage des avaloirs;
- entretien des accotements de voirie ;
- nettoyage des abords de bulles à verre;
- entretien des voiries et du domaine public;
- entretien du mobilier de propreté.

Chaque équipe est constituée de 2 voire 3 personnes et se compose, en général, d'un chauffeur et d'un ou plusieurs convoyeurs chargés de l'entretien du domaine public.

### Missions/Activités

Les équipes menées par les chauffeurs sont chargées de :

- Réaliser le nettoyage des accotements de voirie, des espaces publics et les vidanges des poubelles publiques;
- Réaliser le curage des avaloirs;
- Procéder au ramassage des dépôts illicites.

En semaine, chaque équipe travaille sur une zone déterminée. Ces zones sont déterminées quotidiennement par le contremaître ou brigadier responsable en fonction des besoins et des effectifs présents.

Le week-end, les agents peuvent être sollicités pour des missions spécifiques (nettoyage de la zone "marché", entretien des espaces publics, etc.).

Tâches occasionnelles : missions de déneigement.

Horaires : L'horaire de l'équipe « matin » est de 4H45 – [5H - 8H45] – [8H45 - 12H30] – 12H45 et prestations en week-end.

## Nous offrons

### Contrat

Type de contrat : 1 contrat à durée indéterminée à temps plein au sein de l'administration locale la plus attractive de Belgique

Régime du travail : 38 heures/semaine

Lieu du travail : Jambes

Horaire variable du lundi au vendredi : L'horaire de l'équipe « matin » est de 4H45 – [5H - 8H45] – [8H45 - 12H30] – 12H45 et prestations en week-end.

### Vacances annuelles

Nombre de congés annuels à temps plein :

- Congés annuels : 26 jours
- Vacances annuelles extra-légales : 3,5 jours (en moyenne)

### Salaire (à titre d'information)

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent E2 (sans diplôme) à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 29.513,84€
- Avec 10 ans d'ancienneté : 32.787,33€

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent D1 (CESI) à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 30.909,04€
- Avec 10 ans d'ancienneté : 36.409,54€

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent D4 (CESS) à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 32.518,88€
- Avec 10 ans d'ancienneté : 40.702,29€

L'Administration communale valorise l'entièreté de l'ancienneté du secteur public. Elle peut également valoriser certaines années d'ancienneté (10 ans maximum) accomplies dans le secteur privé ou comme chômeur mis au travail ou comme stagiaire ONEM ou à titre d'indépendant à condition que la fonction précédemment exercée soit en lien direct avec la fonction proposée dans notre offre d'emploi. Une analyse sera effectuée sur base des attestations d'occupation de vos précédents employeurs et de votre profil.

### Avantages

- Une assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel
- Un pécule de vacances fixé à 92% du salaire brut
- Un titre-repas par prestation de 7,15€ (valeur faciale)
- Remboursement des transports en commun pour les déplacements du domicile au lieu de travail à hauteur de : (85% pour le bus et téléphérique et 88% pour le train)
- Prise en charge de l'abonnement combiné SNCB, avec le parking de la gare de départ et prise en charge de l'abonnement pour le P+R de Bouge à hauteur de 88% . Des tarifs préférentiels seront accordés pour les autres P+R ainsi que pour le parking de Namur Expo (attention, aucun autre parking n'est mis à disposition)
- Un remboursement de 0,37€/km parcouru en vélo

### Intéressé(e) ?

Pour postuler, veuillez vous créer un compte candidat en cliquant sur le lien suivant :

<https://namur.gestmax.be/apply/1653/5>

Les documents listés ci-dessous devront impérativement être joints à votre candidature pour ce poste :

- un C.V. et une lettre de motivation;
- une copie de votre diplôme ou l'équivalence de la Communauté française pour le(s) diplôme(s) obtenu(s) selon un régime étranger;
- une copie du permis de conduire (recto-verso);
- une copie de la carte d'identité (recto-verso).

### Date limite de réception des candidatures

05/10/2026

### Procédure de sélection

#### Procédure de sélection

Si vous souhaitez postuler à l'offre d'emploi, il est impératif de vous créer un compte candidat et de remettre tous les documents demandés. Les candidatures en format papier ne sont pas recevables ainsi que toutes les candidatures tardives. Pour être agente ou agent communal, il est indispensable de ne pas s'être rendu ou rendue coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.

Dès la fin de réception des candidatures, une validation sera effectuée et un courriel vous sera adressé afin de vous informer de la suite réservée à votre dossier. **Veillez à bien vérifier vos courriels indésirables.**

La sélection s'opérera sur base d'une épreuve pratique et d'une épreuve orale, comptant chacune pour 50% de la cote globale. Chaque épreuve est éliminatoire. Il convient d'obtenir un minimum de 50% à chaque épreuve et un total de 60%.

La personne qui aura obtenu le plus de points à la fin de la procédure sera proposée au Collège communal pour être désignée. Quant aux autres lauréates et/ou lauréats, ils seront versés dans une réserve pour une durée de 3 ans pour le même emploi ou tout poste similaire.

### **Gestion de la diversité**

L'Administration communale de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Elle veille à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences des personnes en situation de handicap. Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, vous devez informer la personne qui réceptionne les candidatures quand vous postulez. Si votre candidature est retenue, vous devrez fournir une attestation d'un ou d'une spécialiste et expliquer les adaptations raisonnables dont vous voudriez bénéficier (minimum dix jours avant les épreuves). Une analyse sera ensuite réalisée par notre service afin de proposer un aménagement raisonnable (temps supplémentaire, matériel adapté, etc.).